



Aménagement - Déplacements
Grands Projets
DAD

Affaire suivie par : Mme Stéphanie DUMARQUEZ

Tél. : 05 55 45 78 68

Limoges, le 03 JAN. 2014

Le Président

à

Monsieur le Préfet du
Département de la Haute-Vienne
DREAL
Autorité Environnementale
Immeuble Pastel
22 rue des Pénitents Blancs
CS 53218
87032 LIMOGES CEDEX 1

N/REF. : SD/EL

OBJET : Projet de création du parc d'activités de la Grande Pièce
Mise en compatibilité du PLU de Limoges
Demande d'examen au cas par cas

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du lancement de la réalisation d'un parc d'activités économiques au lieu-dit la Grande Pièce, au nord-est de Limoges, la Communauté d'agglomération sollicite la mise en compatibilité du PLU de la Ville de Limoges avec son projet.

A ce titre, il apparaît indispensable au préalable, de recueillir l'avis de l'Autorité Environnementale sur la nécessité ou non, de procéder à une évaluation environnementale de cette mise en compatibilité, comme l'indique le décret du 23 août 2012.

Par la présente, j'ai donc l'honneur de vous transmettre une note de présentation de cette procédure accompagnée de documents explicatifs. Les enjeux économiques représentés par la création de ce parc d'activités me conduisent à vous demander de bien vouloir procéder à l'examen au « cas par cas » de cette mise en compatibilité avec une déclaration de projet dans les meilleurs délais.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



A. RODET